
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 mars 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0329

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mars 2024, en y retirant le point 20.036 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0330

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0331

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Airsolid inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur demande, la fourniture et la livraison de boucliers pour les activités de maintien de l'ordre, pour une somme maximale de 342 740,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20094;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Airsolid inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1247026001

CE24 0333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Sonepar Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des câbles et des fils électriques pour une somme maximale de 1 483 507,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20241;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 526,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sonepar Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1249901001

CE24 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par lesquelles S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé, plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 822 990,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20236;

<u>Firme</u>	<u>Rang d'utilisation des ententes</u>
S. Boudrias Horticole inc.	1
Major & Major incorporé	2

- 2- d'autoriser une dépense de 107 346,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1249901002

CE24 0335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, d'une durée de 12 mois, pour le raccordement électrique lié à l'électrification de 125 stations BIXI sur le domaine public de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 125 000 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238848027

CE24 0336

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de sept mois, les commandes pour l'acquisition d'articles en tissu et de couches de baignade lavables dans le cadre de Bienvenue bébé, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément à deux demandes de prix 24-12924 et 24-1607901 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mains Utiles	5 700 unités de pantalon évolutif pour bébé	132 382,22 \$
Petites-Mains	5 700 unités de serviette de bain avec capuchon et 5 700 unités de couverture de pique-nique	213 646,55 \$
Lya Couches Lavables	5 700 unités de couches de baignade lavables	110 662,65 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1240173001

CE24 0337

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de service d'entretien préventif et la réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20328 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ressort Idéal Ltée	Lot 1 : Secteur Est: Montréal-Nord, Anjou, RDP-PAT, Service de l'eau, MHM, St-Léonard, Viau	286 460,21 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 2 : Secteur Ouest : Pierrefonds, St-Laurent, Ahuntsic, CESH, Ile Bizard	202 482,47 \$
Ressort Idéal Ltée	Lot 4 : Secteur Centre : Ville-Marie, Outremont, Rosemont Petite-Patrie, Villeray St-Michel, Plateau Mont-Royal	266 339,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 113 292,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1247567003

CE24 0338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Adlib Publishing Systems inc., fournisseur exclusif, pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1249563001

CE24 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 12 mois, pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 965 968,48 \$, taxes incluses, conformément au contrat d'approvisionnement;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238848032

CE24 0340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Énergère inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 519 624,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 515801;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 477 943,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 825 981,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Énergère inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1245393001

CE24 0341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré avec LinkedIn Corporation, soumissionnaire unique à la suite de la publication de l'avis d'intention 23-00005, pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2024 au 29 avril 2027, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 369 000 \$, exempt de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 900 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1246396001

CE24 0342

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Baemeo Services-conseils inc. pour les travaux de désencombrement de puits d'accès dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 254 209,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2304;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Baemeo Services-conseils inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Baemeo Services-conseils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1240649002

CE24 0343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 791,37 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour ajouts et modifications additionnelles d'aménagement d'aqueduc concernant quatre boîtes de fourgon de 17 pieds sur des châssis de camion fournis par la Ville dans le cadre du contrat octroyé à Fourgons Élite (9081-0060 Québec inc.) (CM21 0170), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 812 705,05 \$ à 1 919 496,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1249624003

CE24 0344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au Complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 860 524,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6133;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 078,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 026,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1238264003

CE24 0345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (réhabilitation), de voirie (réhabilitation et reconstruction), d'éclairage (reconstruction) et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) sur la rue Mayor, entre les rues Aylmer et de Bleury et sur la rue Saint-Alexandre, entre les rues Sainte-Catherine et Mayor, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 194 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415131;
- 2- d'autoriser une dépense de 513 753,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 937 730,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1237231087

CE24 0346

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 300 002,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516201;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 000,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1238848029

CE24 0347

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Victoria, de la 40^e avenue à la 55^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 317 324,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456010;
- 2- d'autoriser une dépense de 431 732,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1237231096

CE24 0348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347 750,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 79 898 325,33 \$, à 90 246 075,33 \$, contingences et taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1247231016

CE24 0349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside, aux prix de sa soumission, soit la somme maximale de 4 495 886,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23015-174119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 674 383,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 179 835,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'autoriser une dépense de 44 958,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1235408001

CE24 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation des sols et inventaire archéologique de la Place William-Dow dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 815,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 513201;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 163,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 195 131,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237231099

CE24 0351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 358 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510001;
- 3- d'autoriser une dépense de 635 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 122 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231074

CE24 0352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 944 807,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15893;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 388 961,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 477 792,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1236542001

CE24 0353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection du pont de la Concorde (projet 20-06), situé au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 385 655,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440730;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 457 848,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 812 780,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1247000001

CE24 0354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal – Arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal et d'Outremont (PCPR et PRCPR 2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 591 710,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509801;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 159 171,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 288 929,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1237231081

CE24 0355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir) dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 774 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472110;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 516 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 283 673,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente : 417 888,73 \$ + contingences : 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 203 403,65 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1237231089

CE24 0356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 463,54 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron ltée, pour le projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée (CM23 1451), majorant ainsi le montant total de 140 210,49 \$ à 157 673,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1240025001

CE24 0357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 098 473,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510003;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 109 847,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 967,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237231084

CE24 0358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 234 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510004;
- 2- d'autoriser une dépense de 223 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1237231091

CE24 0359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 049 876,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510005;
- 2- d'autoriser une dépense de 704 987,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1237231093

CE24 0360

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Biodiversité conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'audits écologiques pour des projets d'aménagement du Grand parc de l'Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 918,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20283;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 287,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1235414001

CE24 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, par laquelle AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie, en aménagement et en environnement, pour divers projets dans le corridor de l'axe Jean-Talon, pour la somme maximale de 11 510 970,47 \$, taxes incluses, (honoraires et déboursés), conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20233;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AECOM Consultants inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1249061001

CE24 0362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire du Centre Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Prisme architecture inc., ADHOC Architectes inc. et GBI Experts-Conseils inc., soit pour une somme maximale de 6 753 976,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15868;
- 2- d'approuver le projet de contrat du lauréat;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 350 795,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 059 490,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Prisme architecture inc., de ADHOC Architectes inc. et de GBI Experts-Conseils inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1238421002

CE24 0363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc. et Vinci Consultants inc., soit pour une somme maximale de 2 917 565,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15874;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels;
- 3- d'autoriser une dépense de 583 513,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc. et Vinci Consultants inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1239827001

CE24 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L , ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour des services professionnels d'accompagnement dans le déploiement d'un modèle de services en ressources humaines et en performance organisationnelle, soit pour une somme maximale de 357 572,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20262;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1247684001

CE24 0365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20157;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Somme maximale</u>
FNX-INNOV inc.	1	4 693 566,94 \$, taxes incluses
Les Services EXP inc.	2	2 963 365,65 \$, taxes incluses

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1247211001

CE24 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20255, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Somme maximale (taxes incluses)</u>
Groupe ABS inc.	1	3 715 768,66 \$, taxes incluses
Solmatech inc.	2	3 674 999,56 \$, taxes incluses
AtkinsRéalisis Canada inc.	3	3 001 905,27 \$, taxes incluses

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., Solmatech inc. et AtkinsRéalisis Canada inc. à la fin de leur contrat;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1244530001

CE24 0367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins d'habitation;
- 2- d'approuver la convention de gestion de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1243867002

CE24 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 2- d'approuver la convention de gestion des immeubles localisés au 1743, av. Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri et 701, rue du Couvent.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1243867001

CE24 0369

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier le projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi, par la ministre, d'une subvention de 2 196 687 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses, équivalent aux revenus additionnels, au budget de la direction générale de la Ville de Montréal afin de couvrir les coûts admissibles prévus au programme ATCL;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1249492003

CE24 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les avenants 1 et 2 qui modifient le calendrier de reddition de compte des conventions initiales signées entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1248973001

CE24 0371

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation, en vertu de l'annexe A de l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CM19 0061), pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, sur le territoire des arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville;
- Pierrefonds-Roxboro;
- Rosemont-La Petite-Patrie;
- Verdun.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1245897001

CE24 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, à Montréal, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 343 690,37 \$, exonérée de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1238682013

CE24 0373

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 206 000 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2024, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation d'événements dans le cadre du premier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2024 :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2024 (PSES) Dépôt 1 - 15 décembre 2023

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
Volet 1 : Événements sportifs internationaux			
International Gymnix 2024	International Gymnix	25 000 \$	3,7 %
W 15 Montréal	Tennis Canada	10 000 \$	13,4 %
Rencontre de qualification de la Coupe Davis opposant le Canada à la Corée du Sud	Tennis Canada	20 000 \$	3,3 %
11 ^e open de squash de Montréal	Squash Québec	12 000 \$	15 %
Série Mondiale de plongeon de haut vol Red Bull 2024	Plongeon Canada	20 000 \$	0,8 %
Volet 2 : Événements sportifs nationaux			
Championnat Canadien ouvert 2024	Judo Canada	10 000 \$	12,8 %
Championnats Canadiens Masters 2024	Club de haute performance Montréal Olympique / Club Vainqueurs Plus	8 500 \$	13,5 %
Championnats Canadiens d'athlétisme en salle	Club de haute performance Montréal Olympique / Club Vainqueurs Plus	8 500 \$	7,8 %
Championnat National de basketball en fauteuil roulant junior de l'Est	Parasports Québec	5 000 \$	17,7 %
Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	7 %
Tournoi Invitation de Goalball de Montréal 2024	Association sportive des aveugles du Québec	2 500 \$	20 %
Championnat National de natation Universitaire 2024 (USports)	L'institution Royale pour l'avancement des sciences	10 000 \$	8,8 %

Volet 3 : Événements sportifs métropolitains			
42 ^e Tournoi de Ringuette BKRA	Beaconsfield Kirkland Ringuette Association	10 000 \$	14 %
Événements BOUGEBOUGE - Souterrain Montréal	BougeBouge	13 000 \$	14,5 %
Événements BOUGEBOUGE - Verdun	BougeBouge	9 500 \$	14,9 %
Événements BOUGEBOUGE - Beaconsfield/RDP	BougeBouge	9 500 \$	14,9 %
Celebration Filleactive	Fillactive (FitSpirit Community Organization)	12 000 \$	15,6 %
Festival Vélocité	Hors Stade	12 000 \$	14,5 %
TOTAL		206 000 \$	

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1246549001

CE24 0374

Il est

RÉSOLU :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec pour sa programmation annuelle;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1242988001

CE24 0375

Il est

RÉSOLU :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 936 225 \$ dont 506 317 \$ en 2024, 213 619 \$ en 2025 et 216 289 \$ en 2026, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales et selon les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	2024	2025	2026
Association régionale d'athlétisme Montréal Concordia	37 500 \$	N/A	N/A
Association de badminton de la région de Montréal	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
La Fédération québécoise du Cricket inc.	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace - Région du Lac St-Louis	12 875 \$	12 875 \$	12 875 \$

Conseil de zone Judo-Québec de la région de Montréal	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
L'Association régionale de Kin-Ball de Montréal	3 000 \$	N/A	N/A
L'Association régionale des clubs de patinage artistique Montréal-Concordia (Patinage Montréal)	15 000 \$	18 000 \$	21 600 \$
Association régionale de patinage de vitesse de Montréal	7 400 \$	8 800 \$	10 560 \$
Association régionale de Ringuette de Montréal	16 400 \$	15 650 \$	17 300 \$
Ringuette 96 MTL-Nord inc.	3 000 \$	N/A	N/A
L'Association Régionale de Rugby de Montréal	3 500 \$	5 060 \$	4 720 \$
Ski de fond Montréal	37 240 \$	7 000 \$	6 000 \$
L'Association Régionale de soccer Lac-St-Louis	50 000 \$	60 000 \$	72 000 \$
L'Association Régionale de soccer Concordia inc.	130 968 \$	N/A	N/A
Baseball Québec Région Montréal	73 200 \$	N/A	N/A
Association régionale de Taekwondo du Lac St-Louis	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Tennis Montréal inc.	60 000 \$	30 000 \$	15 000 \$
Ultimate Grand Montréal	37 734 \$	37 734 \$	37 734 \$
TOTAL	506 317 \$	213 619 \$	216 289 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 234 000 \$ à Hockey Québec - Région Montréal, pour une durée d'un an, du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1231920002

CE24 0376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ pour les années 2024, 2025 et 2026 totalisant 1 200 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 270 000 \$ à Festival TransAmériques inc. pour les 18^e, 19^e et 20^e éditions du Festival TransAmériques (FTA);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1248214001

CE24 0377

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Vivre en Ville, à même le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), dans le cadre du 8^e Rendez-vous Collectivités viables qui se tiendra le 12 juin 2024 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1248862001

CE24 0378

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à 9487-2173 Québec inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la partie de rue située sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest et à l'ouest de la rue Charlevoix, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et constitué du lot 2 091 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 225 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 2 091 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1244396001

CE24 0379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1239723001

CE24 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter la résolution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), confirmant l'engagement du Service de l'eau à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau en conformité avec les exigences du MAMH;
- 2- d'approuver la démarche proposée par le Service de l'eau pour l'élaboration et la mise en place du plan de gestion des actifs en eau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1248126001

CE24 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les interventions complémentaires de réfection mineure des trottoirs (RMT) proposées par les arrondissements de LaSalle, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Pierrefonds-Roxboro au coût estimé de 1 140 000 \$, net de ristournes, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 (CM24 0176), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239796005

CE24 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les modifications proposées à l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en retirant les travaux de planage revêtement sur une rue et en rajoutant trois mails de protection, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024 (CM24 0177), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1249796001

CE24 0383

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le projet de verdissement et de réaménagement du boulevard Laurentien et la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- d'autoriser une dépense de 64 690 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours, incluant un volet de consultation citoyenne, menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1247641001

CE24 0384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de bonification du domaine public, incluant la gestion des arbres enlevés et déplacés, dans le cadre de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM et les travaux connexes dans le parc Émilie-Gamelin et sur le boulevard De Maisonneuve, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1247231023

CE24 0385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Examen des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues;
- Périodes de questions du public (CM, CAG, Commissions permanentes);
- Parcours de formation pour les personnes élues;

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Dépôt des recommandations sur la consultation « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs »;
- Consultation publique sur la prochaine politique de développement culturel;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique sur la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Examen de la motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission sur la sécurité publique);
- Dépôt des recommandations sur la consultation: « Mettre les jeunes au cœur de nos actions »;
- Présentation de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 et de la démarche MADA;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Adoption et dépôt des recommandation sur la consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205);

Commission sur les finances et l'administration

- Examen de la motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels;
- Consultation prébudgétaire 2025;
- Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034;
- Étude du rapport du bureau du Vérificateur général;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs ».

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CE24 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Dépôt des recommandations sur la consultation « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs »;
- Consultation publique sur la prochaine politique de développement culturel;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique sur la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Examen de la motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission sur la sécurité publique);
- Dépôt des recommandations sur la consultation : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions »;
- Présentation de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 et de la démarche MADA;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Adoption et dépôt des recommandations sur la consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205);

Commission sur les finances et l'administration

- Examen de la motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels;
- Consultation prébudgétaire 2025;
- Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034;
- Étude du rapport du bureau du Vérificateur général;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma

Commission de la sécurité publique

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission le développement social et la diversité montréalaise);
- Bilan 2023 de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles;
- L'accompagnement et le soutien aux personnes victimes de violence;
- Bilan de l'état de préparation du SIM;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal;
- Plan d'action pour contrer le profilage racial et social dans les interpellations policières;
- Plan stratégique 2024-2026 du SPVM;
- Présentation publique du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;
- Portrait des initiatives et des interventions dans le cadre du modèle montréalais de sécurité urbaine;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SIM.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249902003

CE24 0387

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 390,48 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 7 et 8 février 2024, à Ottawa, pour prendre part au Sommet national pour lutter contre le vol de véhicules;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1240843002

CE24 0388

Vu la résolution CA24 09 0022 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 février 2024;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 1 235 250 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du volet aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.010 1243949002

CE24 0389

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 357 309 \$ soit de la compétence de la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1248798001

CE24 0390

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 4 novembre 2024, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1244845001

CE24 0391

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 730 000 \$ en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal pour des besoins opérationnels.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1246716004

CE24 0392

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 3 180 000 \$ en provenance du compte de surplus affectés dédié au volet Projets / programmes de mobilité, vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) afin de financer des études relatives au projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance ainsi qu'au projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Est – Village;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à utiliser une partie de ces fonds pour financer d'autres mandats relatifs à ces projets financés à même le compte de surplus affectés dédié au volet des Projets / programmes de mobilité, au besoin;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1247310001

CE24 0393

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits de 1 116 476 \$, en provenance du fonds du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), afin de financer la finalisation d'études requises pour la planification de grands projets urbains ou de mobilité;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à utiliser une partie de ces fonds pour financer d'autres mandats dans le cadre de la réalisation de ces projets ou d'autres projets financés par le compte de surplus « Programme d'accélération des grands projets », au besoin;
- 3- de retourner au fonds de surplus le solde non dépensé de 1 122 201 \$;
- 4- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1248435001

CE24 0394

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du compte de surplus affectés de 2 025 000 \$ de compétence locale, dédié au volet Projets / Programmes de mobilité, afin de financer l'implantation des aménagements évolutifs 2024 et les opérations et outils de communication dans le cadre de l'implantation progressive d'une zone à priorité piétonne (ZPP) dans le Vieux-Montréal, vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à la Direction de la planification et la mise en valeur du territoire (DPMVT);
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses communes de 1 000 000 \$ de compétence d'agglomération, afin de financer l'implantation des aménagements évolutifs 2024 et les opérations et outils de communication de projets vélo dans le cadre de l'implantation progressive d'une zone à priorité piétonne (ZPP) dans le Vieux-Montréal, vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à la Direction de la planification et la mise en valeur du territoire (DPMVT);
- 3- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à utiliser une partie de ces fonds de compétences locale et d'agglomération pour financer d'autres mandats dans le cadre de la réalisation de ce projet, au besoin;
- 4- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1247310002

CE24 0395

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect récurrent des modalités de collecte des conteneurs semi-enfouis prévues aux devis techniques, notamment en matières de respect de l'horaire de collecte, respect de la planification des collectes, défaut de communiquer toutes anomalies ou entraves à l'exécution des travaux, collectes au compte de l'adjudicataire, respect des décisions et ententes écrites et orales, transmission à répétition de factures erronées, levées non réalisées, disponibilité inadéquate des équipements résultant en des collectes remises ou incomplètes, etc., par l'entreprise Services Ricova inc;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (CM15 1266), l'évaluation de rendement insatisfaisant de Services Ricova inc. réalisée par le Service de l'environnement, dans le cadre du contrat de collecte et transport des matières résiduelles de conteneurs semi-enfouis (CSE), lot 1 de l'appel d'offres public 20-18360 (CM20 1011), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 13 mars 2024 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1249735004

CE24 0396

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de restauration de la tour de Lévis - Phase 3, pour la somme maximale de 3 964 338 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20231127PUBCO;
- 2- d'autoriser une dépense de 396 433,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1247862006

CE24 0397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de la désigner à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1247665002

CE24 0398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Moonshine, enregistré au numéro 1175061721, de 3 h à 6 h, le 31 mars 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise.
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion d'OCTOV, enregistré au numéro 1170198973, de 3 h à 6 h, le 13 avril 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248994004

CE24 0399

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248080001

CE24 0400

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 800 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247896001

CE24 0401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1249092001

CE24 0402

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des aréna municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total de 33 749 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245258001

CE24 0403

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1249092002

CE24 0404

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux de d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1247900001

CE24 0405

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 2- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 3- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1233422001

CE24 0406

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1238309001

CE24 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-219 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 34 255 229 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « PEPTI-4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1245491001

CE24 0408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution appuyant la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet de permettre l'aliénation du lot 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que de permettre son utilisation à une fin autre que l'agriculture.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1240683001

CE24 0409

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure, et de demander au conseil d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1249579001

CE24 0410

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Adopté à l'unanimité.

40.013 1237252001

CE24 0411

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de M^e François Lanthier à titre d'inspecteur général à compter du 1^{er} avril 2024, pour une période de cinq ans en remplacement de M^e Brigitte Bishop, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville et directeur du Service du greffe à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1246991001

CE24 0412

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport des activités 2023 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1248726001

CE24 0413

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlement relatifs aux immeubles Le Nordelec.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1245487002

CE24 0414

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Rapport d'analyse et les recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1246116001

CE24 0415

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1247665001

Levée de la séance à 11 h 28

70.001

Les résolutions CE24 0329 à CE24 0415 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville